

ACTU Fret (et autres)

Bulletin n°66 – juin 2012

Le Vendredi 04 mai 2012, a été présenté pour la première fois lors de la commission économique du CCE (Comité Central d'Entreprise) un dossier **très abouti** concernant le modèle TGV "à bas coût" que la SNCF ambitionne de mettre en œuvre. Nom de code : "ASPARTAM"

Motivations :

Rendre le TGV plus accessible à tous les budgets et plus particulièrement viser la clientèle où le critère "prix" est prépondérant face aux services proposés en TGV classique. Ce nouveau produit desservirait l'axe Sud-est via Marseille, Montpellier, Lyon Saint-Exupéry et Marne-la-Vallée.

Prix des places de l'ordre de **25 €** sur un volume d'offre **d'un million/an...**

Caractéristiques :

Accès 45 minutes avant départ, aucune restauration à bord, accès limité aux bagages, voiture de seconde classe exclusivement, pas de correspondance, placement à J-4 sans choix possible, vente uniquement sur Internet par un site dédié. 4 rames duplex DASYE en UM dédiées (13 heures d'utilisation commerciale/jour, 630 places par rames à siège léger de 19kg). 62 relations hebdomadaires de façon invariables.

ADC issus de l'UP Scaronne de l'ET de Lyon **NON dédiés** au produit.

ASCT issus d'une UO **dédiée** rattachée à l'ECT de Lyon. 2 résidences, Marne-la-Vallée et Lyon Saint-Exupéry avec centre opérationnel.

Entretien des rames au Technicentre de Lyon Gerland.

Accueil embarquement systématique par l'escale et ASCT.

Réservations janvier 2013, pour un opérationnel dès avril 2013.



Analyse et commentaires :

Démocratiser le TGV au plus grand nombre est louable en soit. Les tarifs, même à comparer avec ce que deviennent ceux du mode routier (escalade du carburant), dissuadent à n'en pas douter une partie non négligeable d'usagers potentiels du Rail. Rappelons d'ailleurs que la SNCF supporte 100% des coûts TGV, en opposition au Ter et CIC "subventionnés" par les Autorités Organisatrices ou directement par l'Etat.

De nombreuses études, tendent cependant à démontrer que le coût du transport, particulièrement du ferroviaire, va exploser à très court terme...

Le modèle "Low-Cost Transport" initié par l'aérien, n'a de viabilité économique que par 2 objectifs : Contraction de la masse salariale globale et optimisation drastique de la chaîne de production, épaulées par un remplissage quasi proche de 100%. Si pour la seconde partie, rentabiliser et optimiser le matériel TGV au coût non négligeable, semble être une évidence dépassant même le cadre du bas coût, il n'en va pas de même avec l'aspect humain. Un local à coupure embarqué au sein des rames pour les ASCT, un entretien aux ateliers exclusivement réalisé de nuit, l'absence de rame de réserve entre autres, montrent un flux plus que tendu ! Ce dossier est à considérer (enjeu et composantes) comme un véritable laboratoire d'essais, qui à n'en pas douter, est appelé à être étendu à d'autres axes par la suite...



Pour que le volet social ne soit pas également synonyme de Low-Cost, pour qu'ASPARTAM ne laisse pas un goût amer dans la bouche des cheminots, bon nombre de garanties doivent être contractualisées, si SNCF Voyages désire rendre son projet opérationnel en l'état. L'Unsa-Cheminots y veillera...



Des billets TER en vente chez les petits commerçants



La SNCF lance un nouveau service en zone rurale...

« Six tranches de jambon, cinq cents grammes de viande hachée et deux billets aller-retour entre Aubigny et Lille ». Surréaliste ? C'est pourtant le genre de demande qu'a imaginé la SNCF en mettant en place son service « Nova'TER dans la région. En clair, en zone rurale le transporteur a demandé à quelques commerçants de vendre des billets TER, un peu à la manière des Points Relais de La Poste. « Il y a une demande de proximité de la part de nos clients et du conseil régional, c'est une façon d'y répondre », commente Jérôme Fontaine, directeur régional TER.

Une commission de 2 à 8 %

Les deux premiers relais SNCF seront mis en place d'ici quelques semaines dans une charcuterie à Bonnières et chez un caviste à Maizières (Pas-de-Calais). « Je faisais déjà Point Relais pour la Poste, pour moi ça ne demande pas un gros investissement », précise Francis Ricart, le caviste de Maizières. Le commerçant, qui doit être formé par la SNCF courant juin, espère un impact plus élevé que le relais La

Poste, à l'impact jugé « peu significatif » en six ans. De fait, il n'y a pas de gare à Maizières mais les trois arrêts les plus proches drainent 200 passagers quotidiens. Et selon nos informations, la rémunération du commerçant (qui peut vendre n'importe quel trajet TER Nord-Pas-de-Calais) oscille entre 2 et 8 % du prix du billet. Pour Gilles Laurent, de la Fédération des usagers des transports (FNAUT), « l'idée est bonne, mais il ne faut pas qu'elle serve à supprimer des-guichets-en-gare ».

20 minutes.fr le 24/05/2012



Comment attirer les papy-boomers vers les transports publics

Face au vieillissement de la population, la question de la mobilité des seniors préoccupe de plus en plus les responsables de l'organisation des transports. A la fois obligation, opportunité économique et casse-tête pour les opérateurs, le transport collectif qui leur convient est un défi qui n'a pas encore été relevé...

Ville Rail et Transports, le 21/05/2012

Ingénierie : Systra vise 800 millions de CA d'ici 2016

Systra, filiale d'ingénierie commune à la RATP et à la SNCF, va achever le 1er juillet la fusion avec Inexia (filiale 100 % de la SNCF) et Xelis (100 % RATP). Le premier groupe français d'ingénierie des transports publics est aujourd'hui le deuxième groupe mondial derrière Balfour Beatty, numéro un sur ce segment de marché depuis l'absorption de Parsons Brinkerhoff en 2010. Avec l'apport d'Inexia et de Xelis, Systra affiche pour 2011 un chiffre d'affaires de 416 millions d'euros, une marge opérationnelle de 23,5 millions et un résultat net de 14,5 millions. Le carnet de commandes s'élève à 807 millions. L'objectif d'un doublement d'ici 2016 du chiffre d'affaires, à 800 millions d'euros (pour un marché mondial estimé à 4 milliards), annoncé avec parfois quelque hésitation par les deux actionnaires, est affiché par le directoire, que préside Pierre Verzat, qui s'exprimait devant la presse, le 24 mai. Systra, dont le chiffre d'affaires se répartit à parts égales entre la France et l'international, compte sur la croissance de la population mondiale et du besoin de transport public pour assurer sa croissance. Jugeant qu'auparavant Systra avait tendance à « **passer d'une grosse affaire à une autre** », il veut « **ratisser plus profond** », prospector systématiquement le monde entier, et se renforcer particulièrement au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique latine, en Europe du Nord. Aux Etats-Unis, le groupe est à la recherche de partenariats avec des ingénieries de taille moyenne. En Russie, au Chili, il va implanter des bureaux d'études locaux, comme il l'a fait à Dubaï, en Pologne ou en Inde. En France, il compte notamment pour sa croissance sur le réseau du Grand Paris. Symboles de la fusion, l'adoption d'un nouveau logo et l'emménagement, le 15 décembre, dans un grand siège commun à Paris.

Ville Rail et Transports, le 25/05/2012

Pour information NDLR :

SYSTRA, est une entreprise créée par les deux géants français du transport public :

1957 : création de SOFRERAIL par la SNCF.

1961 : création de SOFRETU par la RATP.

1995 : SOFRETU et SOFRERAIL fusionnent pour devenir SYSTRA

2011 : INEXIA et XELIS rejoignent SYSTRA.

Domaine de compétence : Transport urbain et ferroviaire, management de projets, planification des transports, génie civil, ouvrages d'art, ingénierie des systèmes et équipements de transport.

Orages en Meurthe-et-Moselle : un TER déraile



Deux passagers d'un TER ont été légèrement blessés lundi matin près de Nancy lorsque leur train a déraillé parce que le ballast avait été déstabilisé par de violents orages, a-t-on appris des pompiers et de la [SNCF](#). L'accident a eu lieu peu avant 07h00 sur la ligne Contrexéville-Nancy, entre Pont-Saint-Vincent et Vézelize (Meurthe-et-Moselle), «Les orages violents de la nuit ont provoqué de forts ruissellements, qui ont légèrement fait glisser le ballast.

Ce matin, lorsque le TER est passé, un bogie est sorti de la voie, provoquant le déraillement du train», a expliqué à l'AFP un porte-parole de la SNCF.

Selon les pompiers, le train est toutefois resté sur ses roues et n'a pas basculé. Deux passagers, légèrement blessés, ont été transportés vers le centre hospitalier de Nancy.

Les 21 autres voyageurs de la rame ont été pris en charge par bus, a indiqué la SNCF. La ligne a été fermée pour «au moins deux ou trois jours», a poursuivi l'entreprise publique, qui assurera les liaisons par autocar.

Le parisien.fr, le 21/05/2012



Gulf Air : un accord avec la SNCF pour des billets avion/train

La SNCF et Gulf Air ont signé un accord commercial qui permet à la compagnie aérienne de proposer des billets combinés train/avion. Les passagers du transporteur du Bahreïn qui débarquent à Paris peuvent ainsi se rendre dans 19 villes en France ou en Belgique, sans acheter un nouveau billet.

Il devrait permettre aux passagers de la compagnie aérienne nationale du Bahreïn qui débarquent à Paris de **poursuivre leur voyage vers 19 destinations en France et en Belgique.**

Ils auront ainsi la possibilité de réserver un billet combiné. Les 19 villes desservies sont Avignon, Bruxelles, Angers, Bordeaux, Reims, Lille, Le Mans, Marseille, Metz, Lyon, Montpellier, Nantes, Poitiers, Nîmes, Rennes, Tours, Strasbourg, Valence et Toulon.

tourmag.com, le 21/05/2012

Fret transmanche : Europorte Channel passe au transport des remorques routières non accompagnées



Le train qu'Europorte Channel a fait circuler entre Anvers et Barking (est de Londres) dans la nuit du 21 au 22 mai innove sur plusieurs points. Ce transport par rail de remorques routières assuré par la filiale d'Eurotunnel, avec des wagons spécialement conçus pour ce type de service, est une première dans le tunnel sous la Manche, ainsi que sur la ligne à grande vitesse britannique High Speed 1. Mise en œuvre à titre d'essai, cette première relation a assuré une livraison d'équipements au groupe Vauxhall pour le compte des logisticiens Ewals Intermodal et Ewals Cargo Care. A terme, Europorte Channel prévoit d'assurer de manière régulière cette liaison permettant « **d'éviter le transit sur les routes de milliers de camions** ». Mais les ambitions de l'opérateur ne se limitent sans doute pas aux quelque 400 km entre Anvers et Londres. La filiale d'Eurotunnel précise en effet que le dispositif mis en œuvre « **peut couvrir de longues distances, au départ de Belgique, d'Allemagne ou d'Europe de l'Est** »...

Ville Rail et Transports, le 22/05/2012

La SNCF sort un nouveau programme de fidélité

"Voyageur" devient l'unique programme de fidélité de la SNCF. Gratuit et ouvert à tous, il repose sur une carte qui contient le e-billet et se décline en fonction de quatre statuts différents.

Après avoir quitté l'alliance S'Miles, la SNCF avait pour objectif de créer son propre programme de fidélité. C'est chose faite avec "Voyageur". **Mis en place à partir du 31 mai prochain**, ce nouveau programme s'adresse à tous les clients de la SNCF : TGV, Intercités, en France et à l'international. Gratuit, il est destiné à récompenser les voyageurs et faciliter leurs déplacements.

Le programme Voyageur comporte **quatre statuts disposant chacun d'une carte différente** : Voyageur (voyageurs occasionnels), Grand Voyageur et Grand Voyageur Plus (voyageurs fréquents), Grand Voyageur Le Club (voyageurs très fréquents). **Plus les clients utilisent le train, plus ils accèdent aux statuts supérieurs**, permettant de bénéficier à des services et des avantages complémentaires.



La politique de récompense repose sur la fréquence des voyages : **après 10 trajets réalisés (cinq allers-retours par an), sur une année, le client obtient un bon de réduction de 10 % sur le voyage de son choix**. Au bout de 20 trajets effectués sur une année, il bénéficie

d'un bon de réduction de 20 % et accède au statut Grand Voyageur. À partir de ce statut, les clients peuvent également échanger leurs points contre des billets primes et des cadeaux. En plus des réductions, la SNCF propose de nouvelles primes sur ses services, des offres partenaires, des points de contact dédiés, etc.

Autre nouveauté du programme Voyageur : **les porteurs de la carte de fidélité n'ont plus besoin d'imprimer ou de composer leurs billets**, ces derniers étant enregistrés directement sur la carte. Par ailleurs, les clients reçoivent un SMS avec le rappel de leur train et leur numéro de place la veille du départ.

Relation**Client**mag.fr Le 24/05/2012

Cabinets des nouveaux ministres : on pioche dans le vivier SNCF

Alors que la formation des cabinets des nouveaux ministres se formalisait, ce 22 mai, la jeune garde prometteuse de la SNCF devait avoir un certain succès.

Emmanuel Kesler, 45 ans, directeur financier de l'Epic SNCF, devait être nommé directeur de cabinet de Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des Transports et de l'Économie maritime.

Antoine de Rocquigny, 40 ans, directeur de cabinet de Guillaume Pepy depuis juin 2010, était pressenti comme directeur de cabinet adjoint de Jérôme Cahuzac, ministre délégué chargé du budget.

Pierre Cuneo, 36 ans, directeur de la ligne C du RER depuis décembre 2010, avait été sollicité par divers cabinets mais la décision définitive n'était pas prise.

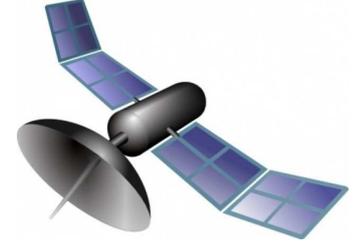
En plaçant à la tête de son cabinet un responsable en provenance de la SNCF, Frédéric Cuvillier, présenté avant tout comme un élu soucieux des affaires maritimes, peut contribuer à donner un effet de signe quant à l'importance qu'il accorde, également, aux transports terrestres, ferroviaires en particulier [...]

Antoine de Rocquigny est directeur de cabinet de Guillaume Pepy depuis juin 2010 après avoir été directeur TER à Lille et directeur régional de la Picardie. Diplômé de l'Ena, de l'Institut d'études politiques de Paris et d'HEC, ce responsable estimé à qui l'on connaît peu d'ennemis était entré à la SNCF en 2003 comme responsable de la Stratégie à la direction du Transport public. Chargé de mission pour préparer l'ouverture à la concurrence, il a également été tête de liste socialiste lors d'élections municipales à Étaples-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais.



Ville Rail et Transports, le 22/05/2012

Le péage par satellite arrive en France



Dans le cadre du projet de taxe poids lourds sur les autoroutes, les routes nationales et certaines départementales, prévue à partir de mi-2013 en France, Siemens fournira la technologie pour un système de péage par satellites. Les entreprises Total et Eurotol, spécialistes des dispositifs de péage embarqué électronique, ont passé une commande de près de 50 millions d'euros auprès de Siemens pour développer une technologie permettant de détecter les positions des véhicules grâce aux signaux GPS. Cela permettra de calculer la taxe en fonction de la distance parcourue et du temps de conduite pour tous les camions de plus de 3,5 t, sans avoir besoin de borne de péage. Ce type de technologie est déjà utilisé dans d'autres pays pour calculer la taxe en fonction de la distance parcourue, du temps de conduite ou même de l'état du trafic.

Fret SNCF : les élus lancent une procédure d'alerte...



Au cours d'un comité central d'entreprise de la SNCF, le 22 mai, les élus ont décidé de lancer une procédure d'alerte sur la situation du fret. Selon eux, « **la situation est telle que la pérennité de l'activité est en cause** ». Ils rappellent qu'en 2000 Fret SNCF transportait 55 milliards de tonnes-kilomètres pour un déficit de 50 millions d'euros. L'année dernière, le volume transporté n'était plus que de 15 milliards de TK, et le déficit a avoisiné les 450 millions d'euros. Cette procédure oblige la direction à justifier sa gestion. 22 questions lui ont été posées, portant sur la dette, la stratégie commerciale, les conditions de production et d'exploitation ou la situation sociale...

La direction devra répondre 15 jours avant la prochaine réunion du CCE, prévue les 20 et 21 juin.

Ville Rail et Transports, le 24/05/2012

Air France : après la restructuration, la compagnie réduit sa flotte mais triple celle de Transavia

Air France reconnaît que sa restructuration conduira à un «surreffectif», dont elle dévoilera l'ampleur dans la deuxième quinzaine de juin, mais la compagnie veut toujours éviter les «départs contraints».

C'est la première fois qu'Air France, qui compte **53.000 salariés**, reconnaît publiquement être confrontée à un surreffectif. La compagnie a également annoncé dans un communiqué une réduction de près **d'un quart** de sa flotte court et moyen-courrier à l'horizon 2014, avec le retrait de 34 avions sur 145 en service actuellement.

Dans le même temps, la flotte de sa filiale à bas coûts Transavia France sera en revanche renforcée.



Elle devrait quasiment tripler pour passer à 20 ou 22 appareils en exploitation d'ici 2015-2016, contre 8 actuellement. Air France a par ailleurs affirmé vouloir proposer une nouvelle offre « moins chère » en classe économique. En janvier, Air France/KLM avait annoncé un plan baptisé Transform 2015 visant deux milliards d'économies en trois ans, avec des mesures immédiates et un volet plus structurel attendu en juin.

Les décisions du début d'année destinées à stopper l'hémorragie de trésorerie comprenaient un gel des embauches et des salaires en 2012 et 2013, la fermeture de lignes, des billets réduits moins nombreux, ainsi qu'un gel d'investissements et une réduction de frais généraux. Dans la foulée, un vaste chantier de renégociation des accords d'entreprise (avancements, promotions, temps de travail, prise de congés, composition d'équipage, etc.) a été lancé avec pour objectif un gain de 20% de la productivité et de l'efficacité économique. « *La discussion sur les mesures de traitement du sureffectif sera engagée* » en juin, a simplement indiqué jeudi Air France. « *Eviter le recours aux départs contraints reste un objectif* », a de nouveau martelé la compagnie dans son communiqué.

Des informations de presse ont évoqué cette semaine un plan de départs volontaires visant 2 500 à 3 000 salariés. Le gel des embauches se traduit déjà par environ 800 suppressions de postes par an, compte tenu des départs naturels.

La voix du nord, le 24/05/2012

Le syndicat Unsa dénonce la prime de 400.000 euros octroyée à l'ex-patron Pierre-Henri Gourgeon.

La pilule a du mal à passer. Alors qu'Air France traverse une zone de turbulences sans précédent, le syndicat Unsa aérien s'est élevé jeudi contre un projet de résolution prévoyant une prime de "non-concurrence" de 400.000 euros pour l'ex-directeur Pierre-Henri Gourgeon. Une somme qui doit être soumise au vote des actionnaires le 31 mai prochain, lors de l'assemblée générale. Mais surtout une dépense, qui va à l'encontre de l'actuelle politique économique de l'entreprise [...]



Europe1.fr, le 25/05/2012

Reims : la fréquentation est au rendez-vous du tram



Un an après sa mise en service, Mobilité Agglomération rémoise (Mars) a souhaité dresser un premier bilan et interroger les Rémois. Avec 42 500 voyageurs par jour selon l'enquête montées-descentes de février 2012, les objectifs sont « **en**

« passe d'être atteints ». La fréquentation tram+bus enregistre une hausse de 7 % (13 % si l'on compare le premier trimestre 2012 à celui de 2011 avec un million de voyages en sus) et la vente des abonnements augmente de 15 %. Quant à la carte billettique Grand R, lancée en même temps que le tram, elle s'est distribuée à 115 000 exemplaires, et équipe donc presque un habitant sur deux. Des habitants au jugement positif sur leur nouveau tram : 91 % le considèrent comme écologique, 85 % comme confortable, 77 % estiment qu'il a apporté modernisme et dynamisme à l'agglomération et 76 % le jugent plus pratique que la voiture pour aller dans le centre. Soit une satisfaction globale de 74 %. Que demander de mieux ? *Ville Rail et Transports, le 25/05/2012*

Bruxelles pourrait s'opposer au projet de la SNCF

Dans son projet de gouvernance unifiée, la SNCF prévoit d'ajouter sa dette à celle de RFF au sein d'un établissement public, lui-même intégré à une holding, un dispositif qui pourrait se heurter aux règles édictées par Bruxelles. "La question de la gouvernance est indépendante de celle de la dette", assure David Azéma, n°2 de la SNCF, qui estime que le schéma d'un groupe-pivot (holding) placerait le secteur ferroviaire sur la voie de l'assainissement financier.

La perspective d'un gestionnaire de l'infrastructure unifié est en effet, pour l'opérateur historique, l'assurance d'une baisse de l'endettement du secteur. "Cette réorganisation va générer des économies et la trajectoire de la dette sera alors plus favorable", prédit l'entourage de sa présidence. "On peut alors très bien imaginer un établissement public portant les dettes cumulées de la SNCF et de RFF (près de 40 milliards d'euros, ndr) ayant accès aux marchés financiers dans de bonnes conditions", explique-t-on de même source. Au sein de l'entreprise publique, on considère que le montage juridique du nouvel ensemble est "moins déterminant pour l'avenir des conditions de financement du rail que la notation de l'Etat lui-même".

Une thèse qui risque toutefois d'être contrariée par la Commission européenne, a expliqué à l'AFP une source proche du dossier.



RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

entreprises",

"Faire la somme des deux équivaldrait à désendetter la SNCF une deuxième fois, non plus d'un fardeau historique mais sur des activités où elle aujourd'hui confrontée à la concurrence", selon la même source.

Vu sous cet angle, le dispositif imaginé par le groupe public risquerait donc d'être épinglé par Bruxelles pour aides d'Etat indues. "Sans compter les concurrents de la SNCF eux-mêmes qui ne manqueraient pas d'alerter Bruxelles et de réclamer un traitement identique", estime un professionnel du secteur sous couvert d'anonymat.



courrierdesmairies.fr le 25/05/2012

SNCF : TGV, attention à la fermeture des portes !

Une association de consommateur demande une meilleure information sur l'heure exacte de fermeture des portes des trains. La SNCF a en effet décidé qu'elle aurait lieu deux minutes avant le départ pour réduire les retards. Résultat : les usagers qui arrivent au dernier moment ne peuvent pas monter dans les trains.

MYTF1.fr le 26/05/2012



SeaFrance : un dossier traité «de façon regrettable», estime Cuvillier

Le ministre délégué aux Transports considère que le précédent gouvernement n'a pas rempli sa mission après la liquidation de la compagnie maritime. Il prévient qu'il aura des questions à poser.

Frédéric Cuvillier, - AFP

Présenté comme un spécialiste des questions maritimes, le nouveau ministre délégué aux Transports, Frédéric Cuvillier, frappe fort lorsqu'il évoque la compagnie maritime SeaFrance, liquidée en janvier dernier. Il considère que le dossier de cette filiale de la SNCF qui employait 880 personnes en France a été « **traité de façon regrettable** » par le précédent gouvernement et qu'il aura « **des questions à poser** ».

« **Le gouvernement de l'époque et les ministres concernés n'ont pas rempli leur mission** » dans le dossier SeaFrance a déclaré, lors d'un entretien à l'AFP, le ministre des Transports qui est aussi en charge de l'Economie maritime.

La SNCF avait proposé 500 postes pour reclasser une partie des ex-salariés de SeaFrance.

Mais, selon une source à la CFDT (syndicat majoritaire chez SeaFrance) seuls moins de 100 postes ont, à ce jour, trouvé preneurs. « **Je n'ai pas encore vu M. Pepy (président de la SNCF, ndlr) mais quand on parle de reclassement, il faut qu'on reclasse** », a déclaré M. Cuvillier. « **On l'a un peu oublié mais la SNCF, et donc l'Etat, ont une responsabilité dans cette affaire** », a-t-il insisté.

Le ministre a également regretté qu'une « **entreprise publique qui représente le pavillon français ait été délaissée (...), que les ministres qui devaient être pleinement investis dans ce dossier aient joué le pourrissement (...)** C'est le signe d'une politique dans laquelle je ne m'inscris pas et dont je tiens à me

démarquer radicalement », a ajouté le ministre. Selon lui, « **la question ne peut se réduire à la simple question du pavillon français. Il faut réfléchir à ce que l'engagement de l'Etat peut amener en termes d'économie et d'emploi. C'est un enjeu majeur** ».

Agence de reclassement



A sa décharge, le président de la SNCF pourrait faire valoir qu'il a été très sollicité par le précédent gouvernement pour faire office d'agence de reclassement. Non seulement la SNCF a été appelée à la rescousse en janvier pour reclasser les salariés de SeaFrance mais il a également été fait appel à elle une seconde fois en avril. Il s'agissait cette fois de trouver des postes aux 850 salariés du groupe messagerie routière Sernam , une ex-filiale de la SNCF rachetée par Butler Capital Partners.

Il est vrai que SeaFrance est un sujet sensible dans le gouvernement Ayrault et pour les syndicats. En septembre 2011, Arnaud Montebourg, actuel ministre du Redressement productif, avait injurié Pierre Fa, le patron de SeaFrance et les quatre membres du directoire de l'entreprise en les traitant d'«escrocs». Condamné pour injure publique, il a déclaré hier qu'il regrettait ses propos.

Puis, en janvier dernier, le bureau national (BN) de la CFDT a engagé une procédure de radiation, pour non-respect des valeurs confédérales, contre son syndicat Maritime Nord, constitué majoritairement de 700 salariés cédétistes de SeaFrance. François Chérèque avait annoncé la couleur le 9 janvier, en désavouant la stratégie de la CFDT SeaFrance dans la déroute de la compagnie de ferries. Et, surtout, en soulignant sa «**honte** » face au « **comportement pas honorable** » de ses responsables, sous le coup depuis 2010 d'une enquête judiciaire pour abus de confiance après une plainte de la direction de SeaFrance.

Les echos.fr, le 25/05/2012

Pour la défense de vos droits et l'accompagnement syndical,
UNSA-Cheminots,

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :

UNSA/ Cheminots

M. Le Secrétaire Général de l'UNION Régionale de

Lorraine ou Lille

(lire adresses en couverture)

Réduction de 66 % sur impôts et

adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM.....**Prénom**.....

Fonction.....**Grade**.....**Qualification**.....**Niveau**

Adresse domiciliaire

.....

Etablissement**N° CP**

Téléphone Service **Téléphone Portable**

Adresse EMail (perso ou SNCF)

A.....**le,**.....**Signature**.....